

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CENTRE AQUATIQUE ET PATINOIRE "NAUTILIS" :
REFORME DE 24 PAIRES DE PATINS A GLACE**

Direction Proximité - Nautilus
N° 2018-D- 24

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

- ☐ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ☐ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée par les délibérations n°186 du 30 mars 2017 et n°522 du 18 octobre 2017,
- ☐ VU, l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 5 décembre 2017,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la réforme de 24 paires de patins à glace du centre aquatique-patinoire NAUTILIS destinés à être mis au rebus.

Article 2 – Les caractéristiques de ces patins sont les suivantes :

- ❖ 24 paires de patins « Okerent »
N° d'inventaire Nautilus-01/2002
Valeur d'origine : 1 726,56 €
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017 : 115,20 €

Article 3 – Ces patins défectueux seront détruits par la société SIRMET 16, située 131 chemin de Bourlion à Chaumontet, 16160 GOND PONTouvre.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 22 janvier 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **22/01/2018**
Publié ou notifié,
Le **22/01/2018**